AEROPORTS DE PARIS

Société Anonyme 291 boulevard Raspail 75675 PARIS CEDEX 14

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

ERNST & YOUNG Audit 1/2 place des Saisons 92400 Courbevoie - Paris La Défense 1

DELOITTE & ASSOCIES 185 avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

AEROPORTS DE PARIS

Société Anonyme 291 boulevard Raspail

75675 PARIS CEDEX 14

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AEROPORTS DE PARIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 4.5 de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes et les méthodes comptables relatifs à l'évaluation des titres de participation. Lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, votre société constate une dépréciation. Nos travaux ont consisté à examiner les données et les hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur d'utilité et à revoir les calculs effectués par la société.
- La note 4.4 de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes et les modalités retenus en matière d'évaluation et de dépréciation des immobilisations corporelles. Nous avons examiné les modalités retenues par votre société pour ces évaluations et vérifié, sur la base des éléments disponibles, leur mise en œuvre et que la note 6.1 de l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée.
- La note 4.3 de l'annexe aux comptes annuels expose les principes et méthodes comptables relatifs à la comptabilisation du chiffre d'affaires et en particulier celle des revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire. Dans le cadre de notre appréciation des principes et des méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2016

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

DELOITTE & ASSOCIES

Jacques PIERRES

Thierry BENOIT

Olivier BROISSAND



Annexe aux Comptes Sociaux 31 Décembre 2015



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Com	nte	de	rés	ultat

(en millions d'euros)	Notes	2015	2014
Chiffre d'affaires	5.1	2 735	2 759
Production immobilisée	5.2	47	64
Reprise sur provisions et transferts de charges		32	36
Subventions d'exploitation		1	1
Autres produits d'exploitation		4	3
Produits d'exploitation		2 820	2 863
Achats et charges externes	5.3	(782)	(891)
Impôts et taxes	5.4	(230)	(236)
Charges de personnel	5.5	(590)	(589)
Autres charges d'exploitation		(18)	(22)
Dotations aux amortissements et provisions	5.6	(464)	(480)
Charges d'exploitation		(2 085)	(2 217)
Résultat d'exploitation		734	646
Produits financiers		110	78
Charges financières		(156)	(129)
Résultat financier	5.8	(46)	(52)
Résultat courant avant impôts	100	688	595
Produits exceptionnels	3910	72	90
Charges exceptionnelles		(111)	(113)
Résultat exceptionnel	5.9	(39)	(23)
Participation des salariés	5.10	(20)	(19)
Impôts sur les bénéfices	5.7	(233)	(200)
Résultat net		396	352

Actif du bilan

		Au 31/12/2015			
(en millions d'euros)	Notes	Montant Brut	Amort. ou dépréciations	Montant Net	Au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles	6.1	249	(169)	80	28
Immobilisations corporelles	6.1	11 225	(5 427)	5 798	5 951
Immobilisations en cours	6.1	494	-	494	283
Avances et acomptes sur immobilisations	6.1	39	-	39	3
Immobilisations financières	6.2	1 414	(59)	1 355	1 391
I - Actif immobilisé		13 422	(5 655)	7 767	7 656
Stocks		11	-	11	12
Avances et acomptes		16	-	16	5
Clients et comptes rattachés	6.3	455	(33)	422	443
Autres créances	6.3	132	(22)	110	98
Valeurs mobilières de placement	6.4	1 601	-	1 601	1 224
Disponibilités	6.4	116	-	116	8
Charges constatées d'avance	6.5	18	÷	18	17
II - Actif circulant		2 350	(55)	2 295	1 806
III - Primes de remboursement des obligations	6.6	17	-	17	18
IV - Ecarts de conversion - ACTIF		1		1	
Total des actifs	was a	15 790	(5 710)	10 080	9 481

Passif du bilan

(en millions d'euros)	Notes	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Capital	AAAA III III AAAA II AAAAA	297	297
Primes d'émission		543	543
Ecarts de réévaluation		24	24
Réserves et report à nouveau		1 786	1 672
Résultat de l'exercice		396	352
Acompte sur dividende		(70)	-
Subventions d'investissements		42	39
Provisions réglementées		1 104	1 071
I - Capitaux propres	6.7	4 121	3 996
II - Provisions	6.8	430	460
Dettes financières	6.9	4 445	4 115
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6.10	202	181
Dettes fiscales et sociales	6.10	286	260
Dettes sur immobilisations et autres dettes	6.11	451	323
Produits constatés d'avance	6.5	145	144
III - Dettes		5 529	5 023
IV - Primes de remboursement des obligations			_
V - Ecarts de conversion - PASSIF		2	_
Total des passifs		10 080	9 481

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Notes	2015	2014
Résultat d'exploitation		734	646
Dotations nettes de reprise aux amortissements et provisions pour risques et charges		435	435
Produits et charges financiers (hors endettement net)		5	2
Variation du besoin en fonds de roulement	7.1	24	(10)
Impôts payés minorés des impôts encaissés		(229)	(197)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	A-400	970	876
Cessions de participations		5	-
Acquisition de participations	6.2	(15)	(28)
Investissements corporels et incorporels	6.1	(509)	(388)
Variation des autres actifs financiers		(5)	(59)
Produits provenant des cessions d'immobilisations (net de la variation des créances)		6	_
Dividendes reçus	5.8	60	46
Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations		75	(34)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		(383)	(462)
Subventions reçues au cours de la période	- //	4	
Cessions (acquisitions) nettes d'actions propres		(24)	-
Dividendes distribués	6.7	(311)	(183)
Encaissements provenant des emprunts à long terme	6.9	503	497
Remboursement des emprunts à long terme	6.9	(172)	(413)
Variation des autres passifs financiers		(23)	55
Intérêts financiers nets versés		(100)	(171)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(122)	(214)
Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		464	199
Trésorerie d'ouverture		1 228	1 028
Trésorerie de clôture	7.2	1 692	1 228

Annexe	aux	Comptes sociaux - Somma	aire				
NOTE 1	Des	cription de l'activité	6	NOTE 6	Not	es relatives au bilan	19
NOTE 2		ations avec les filiales	6		6.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	19
	2.1	Intégration fiscale	6		6.2	Immobilisations financières	21
	2.2	Gestion de la trésorerie	6		6.3	Créances d'exploitation	23
NOTE 3	Fait	s marquants de l'exercice	7		6.4	Valeurs mobilières de placement et	
NOTE 4	Prin	cipes et méthodes comptables	8			disponibilités	25
	4.1	Référentiel comptable	8		6.5	Comptes de régularisation Actif et Passif	25
	4.2	Changement de méthode et comparabilité des exercices	8		6.6	Primes de remboursement des obligations	
	4.3	Chiffre d'affaires	8		6.7	Capitaux propres	25
	4.4	Immobilisations incorporelles et	U		6.8	Provisions	26
	7.7	corporelles	9		6.9	Dettes financières	28
	4.5	Immobilisations financières	10		6.10	Dettes d'exploitation	29
	4.6	Stocks	10		6.11	Dettes sur immobilisations et autres dettes	29
	4.7	Créances	10		6.12	Échéancier des dettes	30
	4.8 4.9	Valeurs mobilières de placement Frais d'émission et prime de	10		6.13	Détail des charges à payer et produits à recevoir par poste de bilan	30
		remboursement des emprunts	10	NOTE 7	Not	es relatives au tableau des flux	
	4.10	Charges et produits constatés d'avance	10		de t	résorerie	31
	4.11	Ecarts de conversion Actif et Passif	10		7.1	Variation du besoin en fonds de roulement	31
	4.12	Subventions d'investissements	10		7.2	Trésorerie à la clôture	31
	4.13	Provisions règlementées	10	NOTE 8	Eng	agements hors bilan et passifs	
	4.14	Provisions pour risques et charges	11			ntuels	31
	4.15	Dettes	11	NOTE 9	Rén	nunération et effectifs	32
	4.16	Définition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	12		9.1	Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction	32
NOTE 5	Note	es relatives au compte de			9.2	Effectifs de la société	32
	-rést	ıltat	13	NOTE 10	Trai	nsactions avec les entreprises	
	5.1	Ventilation du montant net du chiffre d'affaires	13			es parties liées	32
	5.2	Production immobilisée	14		10.1	Opérations avec les entreprises liées	32
	5.3	Achats et charges externes	14		10.2	Opérations avec les parties liées	32
	5.4	Impôts et taxes	15	NOTE 11	Evé	nements post clôture	33
	5.5	Charges de personnel	15				
	5.6	Dotations / reprises aux amortissements et provisions d'exploitation	15				
	5.7	Impôt sur les bénéfices	16				
	5.8	Résultat financier	17				
	5.9	Résultat exceptionnel	18				
	5.10	Participation des salariés	18				

NOTE 1 - Description de l'activité

NOTE 1 Description de l'activité

Aéroports de Paris détient et exploite les trois principaux aéroports de la région parisienne (Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget), 10 plates-formes d'aviation générale et l'héliport d'Issy les-Moulineaux.

Ses secteurs d'activité sont essentiellement les suivants :

Activités aéronautiques - En tant que gestionnaire d'aéroport, Aéroports de Paris intervient sur l'ensemble des étapes du parcours du passager et des marchandises en optimisant les flux des avions et du cargo mais également les flux des passagers, des filtres de contrôle, et des bagages;

Pour cela, l'entreprise :

- améliore constamment la qualité de ses infrastructures aéronautiques et leurs accès conformément au programme d'investissements prévu par la Contrat de Régulation Economique "CRE" et
- offre une gamme de services adaptés aux besoins des passagers, des compagnies aériennes et des opérateurs de frêt.
- Commerces et services En tant que bailleur, aménageur, promoteur et gestionnaire d'activité commerciale, Aéroports de Paris intervient dans l'exploitation :
 - des boutiques, bars et restaurants au sein des aérogares, au travers de coentreprises (tels que la Société de Distribution Aéroportuaire, Media Aéroports de Paris et Relay@ADP),
 - des parcs de stationnement et des locaux en aérogare destinés à la location.

- Immobilier Aéroports de Paris dispose de réserves foncières importantes et détient en pleine propriété des actifs de qualité autour de ses terminaux. Fort de ce positionnement, l'entreprise :
 - réalise des programmes immobiliers destinés à ses besoins propres ainsi qu'aux entreprises désireuses de s'implanter sur ses plateformes, et
 - assure la gestion d'actifs (stratégie commerciale, réhabilitation), la gestion locative (baux généralement de longue durée), et offre des prestations immobilières à ses clients.

Par ailleurs, Aéroports de Paris a des participations dans des entreprises qui opèrent des activités aéroportuaires (conception, construction et exploitation) en France et à l'international.

Aéroports de Paris est une société anonyme depuis le 22 juillet 2005 qui opère dans un environnement réglementé. Le deuxième contrat pluri-annuel (le "Contrat de Régulation Economique" ou "CRE") fixe le plafond d'évolution des redevances aéroportuaires pour la période 2011-2015. La réglementation prévoit en effet que l'exploitant d'aéroports reçoit une juste rémunération des capitaux investis dans le cadre de ses missions sur le périmètre régulé. Ce périmètre comprend l'ensemble des activités d'Aéroports de Paris sur les plates-formes franciliennes à l'exception des activités commerciales et de services, des activités foncières et immobilières non directement liées aux activités aéronautiques, des activités liées à la sûreté et à la sécurité financées par la taxe d'aéroport, de la gestion par Aéroports de Paris des dossiers d'aide à l'insonorisation des riverains, et des autres activités réalisées par les filiales.

Un troisième contrat (CRE) a été signé le 31 août 2015 par Aéroports de Paris et l'Etat pour la période 2016-2020. Les principales dispositions de cet accord sont présentées en Note 3 "Faits marquants de l'exercice".

NOTE 2 Relations avec les filiales

2.1 Intégration fiscale

Aéroports de Paris a opté pour le régime de l'intégration fiscale en intégrant les filiales détenues directement ou indirectement à plus de 95%: Hub Safe, Hub Safe Nantes, Hub Safe Training, Aéroports de Paris Ingénierie, Aéroports de Paris Investissement, Aéroports de Paris Management, ADPM1, ADPM2, ADPM3, Cœur d'Orly Commerces Investissement, Cœur d'Orly Investissement, Ville Aéroportuaire Immobilier, Hub One, Hub One Mobility, Roissy Continental Square.

Les conventions d'intégration fiscale liant Aéroports de Paris à ses filiales sont toutes strictement identiques et prévoient :

- le reversement par la filiale à la société mère d'une contribution égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si elle était imposable distinctement;
- l'absence de tout droit à créance au profit de la filiale en cas de déficit fiscal de cette dernière.

2.2 Gestion de la trésorerie

Aéroports de Paris a conclu avec ses principales fillales des conventions permettant la mise en place d'un système de gestion centralisée de leur trésorerie respective (conventions de "cash pooling"). Ces conventions de trésorerie prévoient de centraliser les opérations de trésorerie sur un compte centralisateur.

Cette centralisation, réalisée en nivelant quotidiennement et automatiquement les comptes propres des filiales vers le compte centralisateur, permettant une gestion optimale aussi bien du recours au crédit que du placement des excédents de trésorerie.

Les avances effectuées en euros par Aéroports de Paris aux filiales portent intérêts mensuellement au taux EONIA +0,65%, celles faites par les filiales à Aéroports de Paris portent intérêts mensuellement au taux EONIA. Les avances en US dollar sont rémunérées au taux LIBOR overnight +0,65% si effectuées par Aéroports de Paris ou LIBOR overgnight -0,07% si effectuées par les filiales.

NOTE 3 - Faits marquants de l'exercice

Les comptes courants dans le cadre des conventions de cash pooling entre Aéroports de Paris et ses filiales sont présentés en autres dettes lorsque leur solde est créditeur et en autres créances lorsque leur solde est débiteur.

NOTE 3 Faits marquants de l'exercice

Contrat de Régulation Economique 2016-2020

Aéroports de Paris et l'Etat ont signé le 31 août 2015 le troisième Contrat de Régulation Economique (CRE) portant sur la période 2016-2020.

L'équilibre trouvé confirme la stratégie industrielle d'Aéroports de Paris au service de la place de Paris et plus largement du secteur aérien. Confronté à la crise de ce secteur en Europe, aux mutations de ses principaux acteurs, à l'accentuation de la pression concurrentielle des aéroports et aux nouveaux comportements de consommation, Aéroports de Paris doit continuellement améliorer la compétitivité de ses plates-formes.

Pour faire face à ces nouveaux défis, le nouveau contrat pour 2016-2020 prévoit sur la base d'un périmètre de régulation inchangé :

- un plan d'investissements de 3 milliards d'euros ;
- une stratégie client ambitieuse basée sur une démarche d'offres de services personnalisés ;
- une nouvelle structure tarifaire pour se repositionner favorablement face à la concurrence ;
- un objectif de rémunération des capitaux investis sur le périmètre régulé de 5,4% à l'horizon 2020.

Acquisition de la concession de l'aéroport international de Santiago du Chili en partenariat avec Vinci Airports et Astaldi

Réunis au sein du consortium nommé Nuevo Pudahuel, Aéroports de Paris (45% du consortium), VINCI Airports (40%) et Astaldi (15%) ont été retenus par le gouvernement Chilien comme ayant présenté la meilleure offre pour la mise en concession de l'aéroport international Arturo Merino Benítez de Santiago du Chili, 6ème aéroport d'Amérique du Sud avec 16,1 millions de passagers accueillis en 2014, dont près de la moitié de passagers internationaux.

En application du nouveau contrat de concession, qui est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2015 pour une durée de 20 ans, le consortium Nuevo Pudahuel a pour missions principales :

- la rénovation des installations existantes réaménagement et l'extension du terminal actuel ;
- le financement, la conception et la construction d'un nouveau terminal de 175 000 m², qui portera la capacité de l'aéroport à 30 millions de passagers, extensible au-delà de 45 millions ;
- l'exploitation sur toute la durée de la concession (20 ans) de l'ensemble des infrastructures : terminal existant et nouveau terminal, parkings et futurs développements immobiliers.

Financement

En juillet 2015, Aéroports de Paris a :

- procédé au remboursement d'un emprunt obligataire de 166 millions d'euros (250 millions de francs suisses) portant intérêt à 3,125% arrivé à échéance,
- émis un emprunt obligataire d'un montant total de 500 millions d'euros, portant intérêt à 1,50% et venant à échéance le 24 juillet 2023.

Le produit net de l'émission des obligations est destiné au financement des besoins d'investissements courants d'Aéroports de

Cession du siège social

Aéroports de Paris a conclu en mars 2015 un acte de vente portant sur son siège social situé à Paris. Cet acte prévoit un transfert de propriété différé en date du 1er juillet 2016.

Acquisitions et cessions 2015

Les mouvements de périmètre de la période sont les suivants :

- Création de la Fondation d'Entreprise Aéroports de Paris.
 - Après plus de 10 ans d'existence, sous l'égide de la Fondation de France, et plus de 690 projets soutenus, le Groupe Aéroports de Paris a décidé de créer sa propre Fondation d'Entreprise, une nouvelle équipe étant mise en place pour relever ce nouveau défi.
 - La Fondation Aéroports de Paris doit aider à construire le monde de demain. C'est pourquoi elle soutiendra la dynamique des territoires proches des aéroports, mais également amplifiera l'engagement citoyen de l'entreprise en soutenant spécifiquement des projets de lutte contre l'illettrisme.
- Acquisition de 50% de la participation dans EPIGO pour un montant de 6 millions d'euros.
- Cession de 20% de la participation dans Alyzia Holding à G3S pour un montant de 10 millions d'euros.

Fusion absorption de Tank International Lux

Aéroports de Paris et Tank International Lux S.A.R.L. ont initié une procédure de fusion transfrontalière ayant pour objet l'absorption par Aéroports de Paris de la société Tank International Lux S.A.R.L. La fusion est devenue définitive le jour de l'émission du certificat de légalité soit le 30 décembre 2015.

La société étant propriétaire de la totalité des actions de Tank International Lux, la fusion a été placée sous le régime des fusions simplifiées.

NOTE 4 - Principes et méthodes comptables

La différence entre la valeur comptable des titres chez Aéroports de Paris et la valeur comptable des actifs et passifs de la société absorbée a généré un mall technique de fusion pour un montant de 38 millions d'euros comptabilisé au 31 décembre 2015.

Société du Grand Paris

Dans le cadre du développement des transports du Grand Paris, le premier ministre a décidé le 9 juillet 2014 d'accélérer la construction et la mise en service de la gare devant accueillir les lignes de métro n°14 et n°18 dans l'aéroport Paris-Orly en vue de sa mise en service en 2024. Ce projet permettra d'améliorer la connectivité de la plateforme d'Orly à Paris et ses alentours.

Par ailleurs, afin de développer les capacités d'accueil de l'aéroport Paris-Orly, Aéroports de Paris a décidé de créer un bâtiment de jonction entre les terminaux ouest et sud de l'aéroport Paris-Orly. La réalisation de ce bâtiment constitue une des opérations majeures du projet "Renouveau d'Orly", dont l'objectif est d'offrir une nouvelle dimension, une nouvelle ambition et une nouvelle homogénéité à l'aéroport de Paris-Orly.

Dans ce cadre, deux conventions ont été signées entre Aéroports de Paris et la Société du Grand Paris :

- une convention d'indemnisation, conclue le 9 janvier 2015, et amendée par avenant le 6 août 2015 par laquelle la Société du Grand Paris indemnise Aéroports de Paris des surcoûts qu'il doit supporter dans le cadre de la construction du futur bâtiment de jonction en raison du passage des deux tunnels des lignes 14 et 18 de la gare de métro, sous ledit bâtiment;
- une convention de co-maîtrise d'ouvrage, signée le 16 juillet 2015, en vue de la réalisation sur l'aéroport de Paris-Orly de la gare de métro devant accueillir les 2 lignes de métro et des ouvrages aéroportuaires. Aéroports de Paris est désigné maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération et assurera la maîtrise d'œuvre des travaux qui devraient s'achever en 2024.

NOTE 4 Principes et méthodes comptables

4.1 Référentiel comptable

Les comptes annuels d'Aéroports de Paris sont établis conformément aux principes et méthodes comptables définis par le règlement N° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables (ANC) du 5 juin 2014 et complétés des règlements précédents.

4.2 Changement de méthode et comparabilité des exercices

Aucun changement de méthode comptable significatif constituant une dérogation au principe de permanence de méthodes n'est intervenu au cours de l'exercice.

4.3 Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires du secteur aéronautique

Le chiffre d'affaires généré par les activités aéronautiques est constitué:

- de redevances aéronautiques comprenant la redevance par passager, la redevance d'atterrissage, et la redevance de stationnement, calculées respectivement en fonction du nombre de passagers embarqués, de la durée de stationnement et du poids de l'aéronef;
- de redevances spécialisées comprenant :
 - des redevances pour mise à disposition d'installations telles que les banques d'enregistrement et

- d'embarquement, les installations de tri des bagages et les installations fixes de fourniture d'énergie électrique;
- la redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite;
- les autres redevances accessoires liées à l'informatique d'enregistrement et d'embarquement, à la circulation aéroportuaire (badges), et à l'usage des stations de dilacération.
- des revenus liés à la sûreté et la sécurité aéroportuaire, perçus par Aéroports de Paris dans le cadre des missions de service public au titre de la sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs. Ce produit couvre les coûts engagés dans le cadre de ces missions. Il est versé par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) qui le finance par le biais de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes. Ce revenu est comptabilisé au fur et à mesure des coûts estimés éligibles au remboursement par la DGAC;
- Des prestations diverses, telles que la location de matériel de déneigement et l'épandage des parcs de stationnement sur piste.

Les redevances aéronautiques et spécialisées sont des redevances encadrées par le Contrat de Régulation Economique ("CRE 2016-2020") signé avec l'Etat (à l'exception de la redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite). Ces redevances sont comptabilisées sur la période au cours de laquelle la prestation est réalisée.

NOTE 4 - Principes et méthodes comptables

Chiffre d'affaires du secteur commerces et services

Le chiffre d'affaires généré par le secteur commerces et services comprend:

- Les loyers variables perçus des activités commerciales (boutiques, bars et restaurants, publicité, banques et change, loueurs, autres locations en aérogares), ils sont comptabilisés en produits sur l'exercice au cours duquel ils sont générés ;
- Les recettes locatives : elles correspondent à la part fixe des produits perçus au titre des espaces loués en aérogare et sont constatées de manière linéaire sur la durée du bail ;
- Les revenus des parcs de stationnement et accès (gestion de la voirie, des navettes, des gares routières...) : ils sont enregistrés sur l'exercice au cours duquel ils sont générés ;
- Les revenus des prestations industrielles, telles que la production et la fourniture de chaleur à des fins de chauffage, la production et la fourniture de froid pour la climatisation des installations et des réseaux de distribution d'eau glacée, la fourniture d'eau potable et la collecte des eaux usées, la collecte des déchets et l'alimentation en courant électrique. Ces revenus sont comptabilisés sur l'exercice au cours duquel la prestation est réalisée ;
- Les prestations diverses, telles que les accueils et réceptions officiels, les locations des salons VIP et des centres d'affaires.

Chiffre d'affaires du secteur immobilier

Le chiffre d'affaires du secteur immobilier comprend :

- Les revenus locatifs relatifs aux actifs immobiliers destinés à l'activité aéroportuaire (hors aérogares) et à l'immobilier de diversification. Ces revenus sont issus de contrats de location simple. Les paiements fixes sont linéarisés sur la durée du ball. Les charges locatives refacturées aux locataires sont comptabilisées en recettes locatives ;
- des revenus au titre des prestations immobilières. Ils sont constatés sur l'exercice au cours duquel la prestation est réalisée.

Produits liés aux conventions conclues avec la Société du Grand Paris

Les produits liés aux conventions conclues avec la société Grand Paris (cf. Note 3) sont constatées :

- en chiffre d'affaires pour les travaux liés à la future gare de métro qui sera cédée à la Société du Grand Paris, et
- en autres produits d'exploitation pour les indemnités percues au titre des surcoûts qu'Aéroports de Paris doit supporter pour la construction de ses propres actifs.

Ces produits sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement par les coûts.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations produites en interne comprennent tous les coûts directement attribuables à la production et à la mise en état de marche de l'actif concerné. Ces coûts incluent :

- Le coût d'acquisition des biens utilisés pour la construction de l'actif :
- Le coût des salariés qui participent à la construction et à la mise en service de l'actif;
- Les autres coûts nécessaires et inévitables pour produire et mettre en état de marche l'actif en vue de son utilisation prévue par l'entreprise.

Amortissement et dépréciation

L'amortissement des immobilisations est déterminé sur la base du rythme de consommation des avantages économiques. Celui-ci correspond généralement au mode linéaire.

Les durées d'utilité attendues pour les principaux actifs sont les suivantes :

4 à 10 ans
30 à 50 ans
20 à 50 ans
10 à 20 ans
20 ans
10 à 50 ans
10 à 20 ans
20 à 25 ans
5 à 20 ans
5 ans

Les durées d'utilité sont réexaminées à chaque clôture sur la base du programme d'investissement et de réhabilitation des actifs existants.

Les immobilisations sont testées pour dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Aéroports de Paris utilise les possibilités offertes par la réglementation fiscale en matière d'amortissement dérogatoire. La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement linéaire est comptabilisée en provisions réglementées au bilan.

NOTE 4 - Principes et méthodes comptables

Immobilisations financières 4.5

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition hors frais d'acquisition.

Leur valeur est examinée à la fin de chaque période par référence à la valeur d'utilité. Celle-ci est estimée sur la base de la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, convertie au cours de change de clôture pour les sociétés étrangères, rectifiée le cas échéant pour tenir compte de la valeur intrinsèque des sociétés. Les méthodes retenues pour évaluer cette dernière prennent notamment en considération les previsions de trésorerie actualisées ou les multiples comparables.

Si la valeur d'utilité de ces titres devient inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

Les prêts et créances sont comptabilisés à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus. Une dépréciation peut, le cas échéant, être constatée en cas de perte probable se traduisant par une diminution de la valeur nominale de remboursement.

4.6 **Stocks**

Les stocks sont constitués uniquement de fournitures consommables tels que les pièces de rechange et de sécurité et le petit matériel d'entretien. Lors de leur entrée en stocks, ils sont comptabilisés au coût d'acquisition puis sont ensuite valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Dans l'hypothèse où la valeur nette de réalisation de l'élément stocké devient inférieure au coût moyen pondéré, une dépréciation est constatée pour la différence.

4.7 **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties sur la base du dernier cours de change à la date de clôture de l'exercice.

Elles sont éventuellement dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu en application de la méthode suivante :

- les créances non recouvrées sont transférées en créances douteuses, lorsqu'elles sont non soldées à la date d'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, et lorsque le risque d'irrécouvrabilité est important (dépôt de bilan prévisible, cessation d'activité de clients étrangers) ;
- les créances douteuses ou litigieuses sont dépréciées en fonction du statut de chaque pièce comptable (créance antérieure au dépôt de bilan, réclamation en cours, litige...) ou de la solvabilité du client pour les créances exigibles (poursuites en cours, client étranger sans actif en France...).

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur historique d'acquisition. Leur valeur au bilan n'est pas réévaluée lorsque la valeur liquidative est supérieure au prix d'acquisition. En revanche, la moins-value latente éventuelle donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation.

4.9 Frais d'émission et prime de remboursement des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts obligataires sont enregistrés directement en charges financières à la date d'émission. Lorsque le prix d'émission est inférieur à la valeur de remboursement, la différence est comptabilisée à l'actif et est reprise en charges financières de manière étalée sur la durée de l'emprunt.

4.10 Charges et produits constatés d'avance

Les charges comptabilisées correspondant à des biens ou services non encore reçus sont portées à l'actif du bilan au poste "Charges constatées d'avance".

Les produits constatés au titre des biens ou services non encore livrés sont enregistrés au passif du bilan au poste "Produits constatés d'avance".

4.11 Ecarts de conversion Actif et Passif

À la date de clôture des comptes, lorsque l'application du cours de conversion a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont comptabilisées à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente et au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent. Les pertes latentes entrainent la constitution d'une provision pour risques.

4.12 Subventions d'investissements

Aéroports de Paris bénéficie de subventions d'équipement afin d'acquérir ou de créer des actifs immobilisées. Elles sont enregistrées au niveau des capitaux propres et rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des biens subventionnés.

4.13 Provisions règlementées

Les provisions règlementées sont essentiellement constituées des amortissements dérogatoires. Ces compléments d'amortissement sont comptabilisés dans le seul objet de bénéficier d'avantages fiscaux et ne reflètent donc pas une dépréciation de l'actif sousjacent. Ils sont comptabilisés au sein des capitaux propres dans la rubrique "provisions règlementées" en contrepartle du résultat exceptionnel.

NOTE 4 - Principes et méthodes comptables

4.14 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement les provisions pour engagements sociaux destinées à couvrir les avantages du personnel à long terme.

Avantages du personnel à long terme

La provision pour engagements sociaux couvre des régimes à prestations définies et d'autres avantages à long terme et ne couvre pas les régimes à cotisations définies.

REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Aéroports de Paris provisionne l'ensemble des régimes à prestations définies afin d'assurer la couverture de ses engagements sociaux

- indemnités de fin de carrière ;
- mutuelle aux retraités :
- régime de pré-retraite PARDA;
- régimes de retraite supplémentaire (au nombre de trois).

L'obligation nette de la société au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime et du coût des services passés non comptabilisés. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur les obligations de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celle des engagements de la société. Les calculs sont effectués par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

La fraction des écarts actuariels cumulés non comptabilisés excédant 10% du montant le plus élevé entre la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime.

Les hypothèses actuarielles sont précisées dans la note 6.8.

AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

Aéroports de Paris provisionne également d'autres avantages à long terme tels qu'un régime de pré-retraite PARDA et un régime de médailles du travail. L'obligation nette de la société au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés et minorés, le cas échéant, de la juste valeur des actifs dédiés. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant des dates d'échéances proches de celles des engagements de la société. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

REGIME A COTISATIONS DEFINIES

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont dues. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où cela conduira à un remboursement en trésorerie ou à une diminution des paiements

Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir les risques inhérents à l'activité de l'entreprise, les risques résultant des litiges, des amendes et pénalités.

Ces provisions sont comptabilisées dès lors que les critères suivants sont respectés :

- Il existe une obligation à l'égard d'un tiers résultat d'un évènement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente de celui-ci ;
- Le montant peut être estimé de manière fiable.

Les passifs éventuels font l'objet d'une information en annexe lorsqu'une obligation potentielle de l'entité existe à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité.

4.15 Dettes

Dettes financières

OPERATIONS EN DEVISES

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture, à l'exception de ceux couverts par des contrats d'échanges de devises. Les opérations parfaitement couvertes, notamment celles portant sur les dettes financières en devises, sont présentées au cours de couverture.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Aéroports de Paris gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt et des cours de change, en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises. Tous ces instruments sont utilisés à des fins de couverture et sont strictement adossés. Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments dérivés de couverture sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes. Les soultes reçues ou payées lors de la mise en place des swaps couvrant la dette financière sont constatées en résultat sur la durée des contrats comme un ajustement de la charge d'intérêt.

Autres dettes

Les dettes d'exploitation et les autres dettes sont comptabilisées lorsque conformément à une commande de l'entreprise, la marchandise a été livrée ou le service rendu.

NOTE 4 - Principes et méthodes comptables

4.16 Définition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des instruments financiers qui permettent à Aéroports de Paris de gérer, sans prendre de risques significatifs, ses excédents ou ses besoins de trésorerie à court terme.

La trésorerie est composée :

des comptes de caisse,

- des comptes à vue,
- des comptes à terme,
- des valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en raison de leur nature et peuvent être aisément converties en disponibilités du fait de l'existence d'un marché ou d'un acquéreur potentiel,
- de la partie des soldes créditeurs de banques, et des intérêts courus et non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.

NOTE 5 - Notes relatives au compte de résultat

Notes relatives au compte de résultat

Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

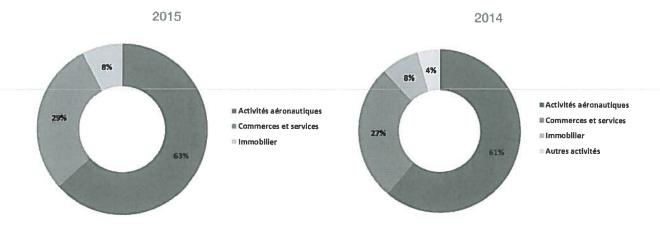
	Sec				
(en millions d'euros)	Activités aéronautiques	Commerces et services	Immobilier	2015	2014
Redevances aéronautiques	998	-	.=	998	951
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	486	-	-	486	485
Activités commerciales	-	434	1	435	403
Recettes locatives	14	104	205	323	323
Redevances spécialisées	208	14	-	222	207
Parcs et accès	1	176	2	177	183
Assistance aéroportuaire	-	-		-	116
Prestations industrielles	-	46	-	46	43
Autres recettes	26	19	3	48	48
Total	1 733	793	209	2 735	2 759

Le chiffre d'affaires en 2015 est en baisse de -0,9% (-24 millions d'euros) et s'élève à 2 735 millions d'euros. Cette diminution s'explique par:

- La baisse des recettes Assistance aéroportuaire de -116 millions d'euros du fait de la cession de cette activité au groupe G3S au 1er novembre 2014;
- La diminution des revenus des parkings de -3,3% (-6 millions d'euros) suite à la baisse du taux de fréquentation et du ticket moyen.

Cette baisse a été limitée par une hausse du chiffre d'affaires sur les activités suivantes :

- La hausse du produit des redevances aéronautiques (+47 millions d'euros) en raison de la croissance du trafic passager de +3,0% par rapport à l'année dernière et de l'augmentation des tarifs de +2,4% au 1er avril 2015 et de +2,95% au 1er avril 2014);
- La progression du chiffre d'affaires des activités commerciales (+32 millions d'euros) en lien avec la bonne performance des points de vente hors taxe et de l'accroissement du chiffre d'affaires par passager sur l'année 2015 (19,74 euros en 2015 contre 18,21 à fin 2014).



NOTE 5 - Notes relatives au compte de résultat

5.2 Production immobilisée

(en millions d'euros)	2015	2014
Production immobilisée	47	64

La production immobilisée représente essentiellement le coût interne relatif aux salariés qui participent aux projets de construction des actifs de l'entreprise notamment dans le cadre des études, de la surveillance des travaux et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

5.3 Achats et charges externes

(en millions d'euros)	2015	2014	
Electricité	(24)	(24)	
Eau, gaz et combustibles	(13)	(13)	
Fournitures et petits matériels d'exploitation	(11)	(10)	
Autres achats consommés	(17)	(16)	
Achats consommés	(65)	(63)	
Sous-traitance générale	(456)	(550)	
Nettoyage	(72)	(71)	
Sûreté	(223)	(219)	
Transports	(31)	(30)	
Autres	(130)	(231)	
Entretien, réparations & maintenance	(123)	(125)	
Frais postaux et communication	(27)	(27)	
Travaux divers	(4)	(26)	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(22)	(24)	
Publicité, publications, relations publiques	(22)	(14)	
Locations et charges locatives	(13)	(13)	
Personnel extérieur	(10)	(12)	
Autres charges externes	(40)	(36)	
Charges externes	(717)	(828)	
Total achats et charges externes	(782)	(891)	

Les achats et charges externes s'élèvent à 782 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 891 millions d'euros l'année dernière soit une baisse de -12,2% (-109 millions d'euros).

Cette diminution s'explique principalement par la baisse de 100 millions d'euros du poste de Sous-traitance Autres du fait de la cession de l'activité Assistance aéroportuaire à compter du 1^{er} novembre 2014.

NOTE 5 - Notes relatives au compte de résultat

5.4 Impôts et taxes

(en millions d'euros)	2015	2014
Taxe foncière	(83)	(71)
Contribution économique territoriale	(54)	(68)
Taxes non récupérables prestations de sûreté	(50)	(51)
Impôts assis sur les rémunérations	(21)	(23)
Autres impôts	(22)	(23)
Impôts et taxes	(230)	(236)

Les impôts et taxes sont en diminution de -2,5% et s'établissent à 230 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Cette variation est liée à :

- La baisse de la Contribution économique territoriale de -14 millions d'euros dont -8 millions d'euros de règlements de contentieux en 2014.
- La hausse de la taxe foncière de 12 millions d'euros dont :
 - +4 millions d'euros de déclarations d'ouvrages complémentaires, et
 - +3 millions d'euros d'actualisation des bases d'imposition des ouvrages récurrents.

5.5 Charges de personnel

(en millions d'euros)	2015	2014
Salaires	(375)	(378)
Charges sociales	(165)	(166)
Prime d'intéressement	(18)	(12)
Versements au CE	(22)	(23)
Crédit d'impôt Compétitivité Emploi	4	4
Autres charges de personnel	(13)	(13)
Charges de personnel	(590)	(589)

Les charges de personnel s'élèvent à 590 millions d'euros au 31 décembre 2015 et sont en légère augmentation (+1 million d'euros) par rapport à l'année dernière.

La prime d'intéressement est en hausse de +6 millions d'euros suite à l'atteinte des objectifs du nouvel accord signé le 24 juin 2015.

La baisse des effectifs moyen de 3% génèrent une diminution des salaires de -3 millions d'euros.

5.6 Dotations / reprises aux amortissements et provisions d'exploitation

	20	2015		
(en millions d'euros)	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles	(16)	-	(13)	-
Immobilisations corporelles	(409)		(407)	-
Amortissement des immobilisations	(425)	-	(420)	
Provisions pour risques	(6)	9	(12)	16
Provisions pour charges	(28)	14	(33)	13
Provisions pour risques et charges	(34)	24	(45)	29
Créances clients et comptes rattachés	(5)	4	(15)	6
Dépréciations des créances	(5)	4	(15)	5
Transfert de charges d'exploitation	1- 1-	4	-	1
Total	(464)	32	(480)	36

NOTE 5 - Notes relatives au compte de résultat

Le montant des dotations aux provisions pour risques et charges s'élève à -34 millions d'euros et comprend principalement les provisions pour engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière de 26 millions d'euros.

Le montant des reprises pour dépréciation des créances douteuses et litigieuses s'élève à 4 millions d'euros. Parallèlement, des créances douteuses ont été constatées en perte pour un montant de 1 million d'euros.

5.7 Impôt sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

(en millions d'euros)	Résultat avant impôt	Impôts	Résultat net hors participation
Résultat courant	688	(249)	439
Résultat exceptionnel	(39)	14	(25)
Produits d'intégration fiscale	-	2	2
Total (hors participation)	649	(233)	416

Aéroports de Paris ne constate pas d'impôts différés dans les comptes sociaux.

Le tableau ci-après détaille les différences temporaires qui donneront lieu à comptabilisation, dans le futur, d'une dette ou d'une économie d'impôt :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Charges à payer sur participation des salariés	(21)	(19)	(2)
Provisions pour pertes de changes	(1)	-	(1)
C3S	-	(4)	4
Provisions pour engagements sociaux	(364)	(376)	12
Autres provisions non déductibles	(15)	(13)	(2)
Frais d'études et de surveillance des travaux (FEST)	(56)	(66)	10
Frais d'acquisition des titres de participation	(10)	(10)	-
Amortissements des Frais d'Etudes et de Surveillance de Travaux (FEST)	7	5	2
Levée d'option Immeuble (Ex. Crédit Bail)	(13)	(13)	-
Charges de l'exercice déductibles sur exercices ultérieurs	(474)	(497)	24
Provisions réglementées	1 104	1 071	33
Charges d'exercices ultérieurs déduites au cours de l'exercice	1 105	1 071	34
Total différences temporaires	632	574	58

La dette future d'impôt estimée 218 millions d'euros au 31 décembre 2015 (en supposant un taux d'impôt de 34,43%) a varié de 20 millions d'euros par rapport à 2014. Cette variation concerne principalement les différences temporaires liées aux engagements sociaux.

NOTE 5 - Notes relatives au compte de résultat

Résultat financier 5.8

Le résultat financier au titre de l'exercice 2015 s'élève à -46 millions d'euros et comprend :

(en millions d'euros)	2015	2014
Produits des participations	60	46
Intérêts des prêts et swaps	20	23
Autres produits financiers	30	9
Produits financiers	110	78
Intérêts des emprunts et des dettes	(112)	(109)
Intérêts des swaps	(12)	(18)
Autres charges financières	(32)	(2)
Charges financières	(156)	(129)
Résultat financier	(46)	(52)

Les produits financiers d'un montant de 110 millions d'euros sont principalement composés :

- des revenus des dividendes versés (60 millions d'euros) dont 37 millions de la participation de Tank international Lux et 11 millions de la quote-part de participation dans Schiphol Group;
- des produits d'intérêts sur swaps pour 20 millions.

Les charges financières de l'exercice 2015 sont essentiellement constituées de charges d'intérêt sur emprunts et swaps pour 124 millions d'euros. L'évolution de cette nature de charges est corrélée à la variation des emprunts et swaps sur emprunts (cf. Note 6.9 Dettes financières).

Décomposition du résultat financier entre Groupe¹ et hors Groupe

(en millions d'euros)	Produits des participations	Dotations et Reprises sur provisions et dépréciations	Total
ADP Ingénierie	-	(10)	(10)
Tank International Lux	37	-	37
Schiphol Group	11		11
Société de Distribution Aéroportuaire	6	-	6
Alyzia holding	-	19	19
SAS Coeur d'Orly Investissement	(-)	(14)	(14)
Autres	6		6
Résultat financier Groupe	60	(5)	55
Charges financières nettes			(105)
Autres			4
Résultat financier Hors Groupe			(101)
Résultat financier			(46)

¹ Le Groupe s'entend icl des filiales et participations détenues par Aéroports de Paris.

NOTE 5 - Notes relatives au compte de résultat

Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	2015	2014
Reprise amortissements dérogatoires	2	60
Autres produits exceptionnels sur immobilisations	18	4
Produits exceptionnels sur immobilisations	20	64
Reprises aux provisions pour risques et charges	44	26
Autres produits exceptionnels	8	20 30
Produits exceptionnels divers	52	26
Produits exceptionnels	72	90
Dotations amortissements dérogatoires	(35)	(93)
Autres charges exceptionnelles sur immobilisations	(31)	(6)
Charges exceptionnelles sur immobilisations	(66)	(99)
Pénalités ou amendes fiscales ou pénales		4
Dotation provisions risques et charges exceptionnelles	(2)	(3)
Autres charges exceptionnelles	(43)	(16)
Charges exceptionnelles diverses	(45)	(15)
Charges exceptionnelles	(111)	(113)
Résultat exceptionnel	(39)	(23)

En 2015, Aéroports de Paris a dénoncé le régime de retraite supplémentaire "Cadres" qui concernait une population de Cadres qualifiés. Cette dénonciation a donné lieu à une reprise de provision d'un montant de 26 millions d'euros. Parallèlement, le Groupe a annoncé son intention d'associer plus étroitement l'ensemble des salariés aux objectifs et aux résultats du Groupe en proposant une opération exceptionnelle d'actionnariat salarié et en y consacrant une enveloppe globale de 25 millions d'euros.

Les produits exceptionnels de l'exercice 2015 comprennent également des reprises de provisions pour restructuration pour 17 millions d'euros en corrélation avec les charges de l'exercice.

Les charges exceptionnelles se composent également des dotations aux amortissements dérogatoires pour -35 millions d'euros.

5.10 Participation des salariés

(en millions d'euros)	2015	2014
Participation des salariés	(20)	(19)

NOTE 6 Notes relatives au bilan

6.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

(en millions d'euros)	Au 31/12/2014	Augmentation	Diminution	Virement de poste	Au 31/12/2015
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	181	38	ğ.	31	249
Immobilisations incorporelles	181	38	-	31	249
Terrains	53	5.5	-		53
Aménagements des terrains	27	12	-	1	28
Constructions	10 484		(99)	256	10 642
Constructions sur sol d'autrui	5	9 7 1	-	-	5
Inst. techniques, matériels et outillages industriels	147	-	(1)	8	154
Autres immobilisations corporelles	344	9.51	(3)	4	344
Immobilisations corporelles	11 060	(37)	(102)	268	11 225
Immobilisations en cours	283	510	•	(299)	494
Avances fournisseurs immobilisations	3	38	(2)	-	39
Total	11 527	586	(104)	-	12 008

Principaux investissements de la période :

Le montant des investissements réalisés au cours de l'exercice 2015 s'élève à 548 millions d'euros (dont 38M€ lié à l'absorption de Tank International Lux, le mali technique correspond à des plus-values latentes sur les titres de Tank Öw - cf. note 3 et à 299M€ au titre des mises en service).

Les principaux projets sont les suivants :

Sur l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle :

- La réfection des enrobés des routes donnant accès au terminal (réseau rouge);
- La refonte du système d'éclairage public ;
- Les travaux sur les voies Fox et Novembre ;
- Le remplacement des réseaux d'eaux de la zone sud de Roissy;
- Les travaux préparatoires à la mise en place d'un système de convoyage, de tri et de sécurisation des bagages au départ des banques d'enregistrements situées à l'est du terminal 2F ·
- Le commencement des travaux de construction du nouveau siège social d'Aéroports de Paris ;
- L'alimentation de la plateforme de Roissy-CDG en 225KV;
- Les travaux de mise en conformité du traitement des eaux polluées en période hivernale;
- Le commencement des travaux de construction du centre de correspondances longues au Hall L du Terminal 2E;
- Les travaux sur la zone de maintenance des engins de piste;
- La réhabilitation du satellite 3 du terminal 1;

- La poursuite des travaux de réalisation d'un passage pour véhicules sous la voie de circulation avions "Echo" ;
- La refonte globale de la zone commerciale internationale du Terminal 1 et de son ambiance, en vue d'optimiser les surfaces et l'offre commerciale;
- Le renforcement des moyens de production d'eau chaude courante de la centrale thermique;
- La création d'un salon Qatar Airways au terminal 1.

Sur l'aéroport de Paris-Orly:

- Les travaux préparatoires de la jonction entre l'aérogare Sud et Ouest;
- La poursuite de la construction de la jetée Est du terminal Sud:
- Le projet Cœur d'Orly (diversification immobilière) ;
- La création d'une nouvelle salle faux contact à l'aérogare
- Les travaux préparatoires à la rénovation de la piste 2 et à sa mise en conformité aux normes de l'Agence Européenne de Sécurité Aéronautique (AESA) :
- La rénovation du restaurant du personnel géré par le Comité d'Entreprise dans la zone d'Orly Parc.

NOTE 6 - Notes relatives au bilan

Sur l'aéroport de Paris-Le Bourget :

- Les travaux d'aménagement de la voierie et refonte de la signalétique (Projet LEBEL);
- Les travaux de rénovation d'une partie des aires avions ;
- L'acquisition et la viabilisation de terrains pour l'accueil de deux nouveaux centres de maintenance pour deux grands opérateurs d'aviation d'affaires.

Principales cessions et mises au rebut :

Au 31 décembre 2015, le montant total des immobilisations cédées est de 29 millions d'euros. La principale cession concerne la vente d'une turbine à gaz pour 23 millions d'euros.

Le montant des immobilisations mises au rebut (travaux de rénovation et démolition de bâtiments) au cours de l'exercice 2015 s'élève à 73 millions d'euros.

Projets communs à plusieurs plateformes :

- Différentes évolutions des systèmes d'information et d'applications métiers ;
- L'achat de nouveaux équipements de sûreté pour mise en conformité à la nouvelle réglementation.

Tableau des amortissements

(en millions d'euros)	Au 31/12/2014	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2015
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	(153)	(16)	-	(169)
Immobilisations incorporelles	(153)	(16)	-	(169)
Aménagements des terrains	(16)	(1)	-	(17)
Constructions	(4 797)	(384)	88	(5 093)
Constructions sur sol d'autrui	(4)	-		(5)
Inst. techniques, matériels et outillages industriels	(93)	(9)	1	(102)
Autres immobilisations corporelles	(198)	(15)	3	(210)
Immobilisations corporelles	(5 109)	(409)	92	(5 427)
Total	(5 262)	(425)	92	(5 596)

Tableau de réévaluation des immobilisations

Une partie des immobilisations a été réévaluée dans le cadre des réévaluations légales de 1959 et 1976.

Valeurs réévaluées		Amortissements sur l'écart		Ecart de réévaluation		
	Valeur brute (1)	Augmentation de la valeur	i Utai (U)	de réévaluation		net (6) = (2) -
(en millions d'euros)		brute (2)		Exercice (4)	Cumulés (5)	(5)
Terrains	9	23	32	-		23
Immobilisations non amortissables	9	23	32	-		23
Aménagements des terrains	10		11	-	766	-
Constructions	347	310	658	1	304	7
Immobilisations amortissables	358	310	668	1	304	7
Total	367	333	700	1	304	29

NOTE 6 - Notes relatives au bilan

6.2 Immobilisations financières

Valeur brute

(en millions d'euros)	Au 31/12/2014	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2015
Titres de participation	1 356	687	(717)	1 326
Créances rattachées à des titres de participation	54	4	(4)	54
Prêts	10	1	(1)	10
Autres immobilisations financières	17	56	(49)	24
Total	1 438	748	(772)	1 414

L'évolution du poste "Titres de participation" concerne la fusion de Tank pour -18 millions d'euros, la cession d'Alyzia holding pour -19 millions d'euros et l'acquisition des titres EPIGO pour 6 millions d'euros.

La variation du poste "Créances rattachées à des titres de participation" s'explique principalement par l'octroi d'un prêt de 4 millions d'euros à Société de Distribution Aéroportuaire et le remboursement des prêts de 4 millions d'euros des filiales Roissy Continental Square et Ville Aeroportuaire Immobilier.

La variation nette "Autres immobilisations financières" qui s'élève à +7 millions d'euros est constituée essentiellement d'intérêts courus sur swaps et l'acquisition de 9 millions d'euros des parts dans le fonds d'investissement "Equipe de France".

Le flux de trésorerie des acquisitions de l'exercice s'élève à 15 millions d'euros dont 9 millions d'euros pour "Equipe de France" et 6 millions d'euros des titres EPIGO.

Dépréciation

Les dépréciations sur les "Titres de participation" s'élèvent à 57 millions d'euros dont :

ADP Ingénierie	25 millions d'euros
TANK Holding ÖW	21 millions d'euros
SAS Coeur d'Orly Investissement	11 millions d'euros

NOTE 6 - Notes relatives au bilan

Tableau des filiales et participations

		Autres capitaux propres	Quote part du capital détenue par ADP en	compt	Valeur Prêts et otable des avances consenties par ADP non		Cautions et avals donnés	Chiffre d'Affaires hors	Résultat de	Dividendes encaissés
(en millions d'euros)	Capital	(1)	%	Brute	Nette	remboursés	par ADP	taxes	l'exercice	par ADP
Filiales détenues à plus	de 50% d	u capital								
ADP Ingénierie - France	7	(25)	100%	25	-	-	1	78	(6)	_
SAS Aéroports de Paris Investissement - France	10	-	100%	10	10	-	-	-		-
Aéroports de Paris Management - France	108	118	100%	108	108	-	-	14	(1)	1
Hub Safe - France	3	5	100%	10	10	-	_	74	1	2
Hub One - France	41	35	100%	41	41	_		81	2	1
Roissy Continental	42	1	100%	48	48	41		13	1	
Square - France	72	,	10070	40	40	41	-	13	ı	
SAS Coeur d'Orly	11	(15)	100%	11		_		-	(13)	
Investissement - France		· -/							(10)	
SAS Ville Aéroportuaire	7	2	100%	10	10	9	_	-	-	<u> </u>
Immobilier - France										
TANK Holding ÖW -		660	100%	681	660	-	-	-	23	-
Autriche Entreprises associées e	t 00-00***	prices								
ADPLS Présidence - France		-	50%	-	E.	_	-	NC	NC	-
Média ADP - France	2	8	50%	1	1	-	-	52	4	1
Relay@adp - France	3	3	49%	1	1	-	-	74	3	1
CDG Express Etudes - France		-	33%	-	-	-	-	-	-	-
Schiphol Group - Pays- Bas	85	3 610	8%	370	370	-	-	1 424	386	11
SCI Roissy Sogaris - France	6	4	40%	2	2	-	-	8	(1)	-
Société de Distribution Aéroportuaire - France	1	20	50%	1	1	-	-	708	18	6
EPIGO - France	1	11	50%	6	6	_	-	_	-	-
EPIGO Présidence -		-	50%	-	-				_	
France			0070							
PACIFA - France			100/	1	1			-	_	-
		-	13%	ı		-				
Autres participations	-	-	13%	1	'					
Autres participations Airportsmart -	1		46%	1	-	-	_	NC	NC	
Autres participations Airportsmart - Angleterre	1		46%		l fresht	-	-			
Autres participations Airportsmart - Angleterre CCS France - France		-	46%		l fresht	-	-	NC	NC NC	-
Autres participations Airportsmart - Angleterre CCS France - France Centre de Formation des Pompiers (C2FPA) -	1 1		46%		l fresht	-	- 2			-
Autres participations Airportsmart - Angleterre CCS France - France Centre de Formation des Pompiers (C2FPA) - France Civi.Pol Conseil -		-	46%		l fresht	-		NC	NC	-
Autres participations Airportsmart - Angleterre CCS France - France Centre de Formation des Pompiers (C2FPA) - France	1	3	46% 20% 21%		l fresht	-		NC NC	NC NC	-

^{(1) :} y compris le résultat de l'exercice 2015 et avant affectation de celui-ci

NOTE 6 - Notes relatives au bilan

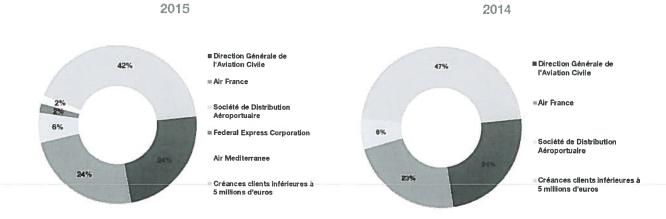
6.3 Créances d'exploitation

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Créances clients et comptes rattachés	455	474
Impôts et taxes	64	48
Comptes courants	57	54
Débiteurs divers	10	3
Autres créances	131	106
Total	586	580

Les créances d'exploitation s'élèvent à 586 millions d'euros au 31 décembre 2015 et sont en hausse par rapport à l'année dernière de 1,0% (6 millions d'euros).

Créances clients les plus significatives à la date de clôture

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Direction Générale de l'Aviation Civile	109	115
Air France	109	109
Société de Distribution Aéroportuaire	28	30
Federal Express Corporation	8	=
Air Mediterranee	8	-
Créances clients inférieures à 5 millions d'euros	193	221
Total	455	474



NOTE 6 - Notes relatives au bilan

Comptes courants

Les comptes courants présentés en autres créances se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
SAS Coeur d'Orly Investissement	23	23
ADP Ingénierie	12	17
Filiales (intégrées globalement)	35	40
Société de Distribution Aéroportuaire	19	13
Autres	3	1
Entreprises associées et co-entreprises	22	14
Total	57	54

Dépréciation de l'actif circulant

La dépréciation de l'actif circulant s'élève à 55 millions d'euros :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015 Au 31/12/2014
Créances clients et comptes rattachés	(33) (32)
Comptes courants	(22) (8)
Total	(55) (40)

Échéancier des créances

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque nature de créances, la durée restant à courir pour que la créance devienne exigible :

	Manhaulturk	Exigibilité			
(en millions d'euros)	Montant brut	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
Créances rattachées à des titres de participation	54	5	21	28	
Prêts	10	2	4	4	
Autres créances immobilisées	9	9	-		
Créances de l'actif immobilisé	72	16	25	32	
Créances clients et comptes rattachés	455	455	_		
Autres créances	132	132	2	-	
Créances de l'actif circulant	587	587	2		
Charges constatées d'avance	18	9	9	1	
Total	677	611	35	33	

90% des créances sont constituées des créances de l'actif circulant.

La majorité des créances sont exigibles immédiatement ou à moins d'un an.

NOTE 6 - Notes relatives au bilan

Valeurs mobilières de placement et disponibilités 6.4

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015 Au 31/12/20
Valeurs mobilières de placement	1 601 1 224
dont actions propres	24
Banques	116
Total	1 717 1 232

Les placements à court terme d'Aéroports de Paris sont constitués de SICAV.

Comptes de régularisation Actif et Passif

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 18 millions d'euros et sont essentiellement constituées d'éléments relatifs aux contrats d'assurances souscrits par Aéroports de Paris. Ils représentent 67% des charges constatées d'avance.

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance d'un montant de 145 millions d'euros au 31 décembre 2015 comprennent principalement des loyers payés d'avance.

Primes de remboursement des obligations

(en millions d'euros)	Actif	Passif
Primes sur emprunts obligataires émis	17	-

Le détail des primes sur emprunts est présenté dans la note 6.9.

Capitaux propres

(en millions d'euros)	Au 31/12/2014	Autre*	Augmentation	Diminution	Affectation du résultat	Au 31/12/2015
Capital	297	-	55.0	5. 5. 5	S.F.	297
Primes d'émission	543		-	+	-	543
Ecarts de réévaluation	24		(4)	12	-	24
Réserve légale	30		-	-	-	30
Autres réserves	839	~		-	-	839
Report à nouveau	803	4	-		111	918
Résultat de l'exercice	352	π.	396	-	(352)	396
Acompte sur dividende	-	*	-	(70)		(70)
Subventions d'investissements	39	-	6	(3)	-	42
Provisions réglementées	1 071	-	35	(2)	-	1 104
Total	3 996	4	437	(75)	(241)	4 121

^{*}Les 4 millions d'euros concernent la contribution sociale de solidarité.

Le capital de la société s'établit, au 31 décembre 2015, à 296 881 806 euros, divisé en 98 960 602 actions, d'une valeur nominale de 3 euros.

Les capitaux propres d'Aéroports de Paris s'élèvent à 4 121 millions d'euros.

Conformément à la décision de l'assemblée générale mixte du 18 mai 2015, un dividende de 2,44 euros par action a été versé le 1er juin 2015 représentant un total de 241 463 869 euros.

NOTE 6 - Notes relatives au bilan

6.8 Provisions

(en millions d'euros)	Au 31/12/2014	Dotations	Reprises	Au 31/12/2015	
Autres provisions pour risques	30	1	(7)	24	
Provisions pour litiges	16	5	(2)	19	
Provisions pour risques	46	6	(9)	44	
Provisions pour împôts	6	2	(1)	7	
Provisions pour restructuration	28	*	(18)	10	
Provisions pour engagements sociaux	378	26	(38)	366	
Autres provisions pour charges	3	2	(2)	3	
Provisions pour charges	414	31	(58)	386	
Total	460	37	(67)	430	

PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les engagements sociaux souscrits par Aéroports de Paris sont les suivants :

Régime d'indemnités de fin de carrière ("IFC")

Le Groupe octroie une indemnité de départ aux salariés d'Aéroports de Paris admis à faire valoir leur droit à la retraite. L'indemnité versée est un capital en nombre de mois de salaire dépendant de l'ancienneté effectuée au sein d'Aéroports de Paris à la date de retraite. Des charges patronales sont dues sur ce capital.

Les principaux risques associés à ce régime sont les risques d'augmentation du taux de charges patronales applicable à Aéroports de Paris, de renégociation à la hausse des barèmes de droits tels que définis par les statuts, et de changements du montant des indemnités minimum légales.

Mutuelle aux retraités

Aéroports de Paris participe au financement de la cotisation de deux contrats de mutuelle couvrant deux populations fermées d'anciens salariés retraités.

Les principaux risques identifiés sont les risques :

- d'augmentation des charges patronales applicables sur la participation financière d'Aéroports de Paris;
- d'augmentation croissante des coûts médicaux supportés par les mutuelles, ceux-ci ayant une incidence sur la participation financière d'Aéroports de Paris.

Régime de retraite à prestations définies

La société Aéroports de Paris octroie des rentes de retraite supplémentaires et dispose de contrats d'assurance pour la prise en charge de la gestion des paiements des rentes.

Dans ce cadre, la société Aéroports de Paris a opté pour la taxe Fillon sur les primes versées sur le fonds collectif de l'assureur (24%) pour le régime à prestations définies, et la taxe sur les rentes versées par l'assureur (32% pour les liquidations survenues à compter du 1^{er} janvier 2013) pour les autres régimes. Le risque principal est donc une révision législative à la hausse de la taxe Fillon, qui augmenterait mécaniquement l'engagement d'Aéroports de Paris.

Les régimes de rentes de retraite supplémentaires sont au nombre de trois :

- Un régime de retraite à prestations définies Ce régime de rentes de retraite viagère est de type additionnel, et concerne l'ensemble des salariés;
- Un régime de retraite supplémentaire Ce régime de rentes de retraite est :
 - de type "additionnel" pour les pompiers. La rente temporaire est versée simultanément à la rente PARDA;
 - viager et de type "différentiel" pour une majorité des bénéficiaires du régime PARDA;
- Un régime de retraite supplémentaire "cadres" Ce régime de rentes de retraite viagères est de type "différentiel" et concerne une population de cadres qualifiés. Ce régime a été dénoncé et la dénonciation a pris effet au second semestre 2015.

Régime de médailles

Les salariés de la société Aéroports de Paris perçoivent les "médailles d'honneur de l'aéronautique".

Régime de pré-retraite

Le régime de pré-retraite PARDA (Protocole d'Accord de Régime de Départ Anticipée) consiste à verser un revenu de remplacement sur une période temporaire précédant le départ à la retraite des pompiers, auquel s'ajoutent des charges patronales et la taxe Fillon de 50%.

Détail du calcul actuariel

Le total de l'engagement social au titre des régimes précédemment décrits est évalué conformément à la Recommandation n° 2003-R 01 du 1° avril 2003 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

NOTE 6 - Notes relatives au bilan

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements sociaux sont :

- un taux d'actualisation de 2%;
- une augmentation annuelle des salaires entre +1,75% et +2% par an, inflation comprise;
- un taux de démission visant à refléter la probabilité que les salarlés n'achèvent pas leur carrière dans l'entreprise ;
- des tables de mortalité, tables statistiques TH TF 2011-2013 sur la phase d'activité et tables générationnelles TGH-F 2005 sur la phase des rentes;
- un âge de départ à la retraite volontaire à 62 ans pour les catégories employés maîtrise et haute maîtrise, et à 64 ans pour la catégorie cadres.

La société amortit ses écarts actuariels selon la méthode du corridor (10%).

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des engagements sociaux en présentant :

- la variation de la valeur actuarielle ;
- les éléments du passif comptabilisés au bilan ;
- l'analyse de la charge de l'exercice.

(en millions d'euros)	IFC	PARDA	Retraites supplémentaires	Couverture santé	Médailles d'honneur de l'aéronautique	Total
Valeur actuarielle de l'engagement à l'ouverture	305	10	45	81	1	443
Actualisation de l'engagement	6	-	1	2	173	8
Droits acquis au cours de l'exercice	17	2	2	-	-	21
Prestations définies	(4)	(1)	(4)	(4)	-	(13)
Gain ou perte actuariel	(42)	(1)	23	(5)	(5)	(24)
Valeur actuarielle de l'engagement à la clôture	281	10	67	74	1	434
Ecart actuariel différé au bilan	(33)	8	(48)	7	-	(66)
Valeur de marché des actifs à la clôture	-	-	(2)	-	-	(2)
Coût des services passés	28	2	(1)	1	=	-
Passifs comptabilisés au bilan	248	18	16	82	1	366
Charge d'actualisation	6	7.	2	2	-	10
Amortissement de l'écart actuariel	3	(1)	1	- 2	•	3
Droits acquis au cours de l'exercice	17	1	4	2	7 <u>4</u> 7	23
Coût des services passés	-	E	3	(8)	-	(5)
Réduction de régimes	(4)	-	(5)	-		(5)
Charge de la période	26	=	6	(6)	3=0	26

NOTE 6 - Notes relatives au bilan

6.9 Dettes financières

Variation de la dette financière

(en millions d'euros)	Au 31/12/2014	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2015
Emprunts obligataires	3 501	500	(166)	3 835
Emprunts auprès des établissements de crédit	517	-	-	517
Autres emprunts	5	-	(1)	4
Dépôts, droits estimés et consignations reçus	16	4	(6)	14
Intérêts courus sur emprunts	73	74	(73)	74
Concours bancaires	4	-	(3)	1
Total	4 115	578	(248)	4 445

L'augmentation des dettes financières de 330 millions d'euros correspond principalement à la souscription d'un nouvel emprunt obligataire de 500 millions d'euros (dont 3 millions d'euros de prime d'émission et diverses commissions, soit un montant encaissé de 497 millions d'euros) partiellement compensée par le remboursement d'un emprunt obligataire de 166 millions d'euros.

Les intérêts courus sur emprunts s'élèvent à 74 millions d'euros et comprennent :

Intérêts courus sur emprunts obligataires	69 millions d'euros
Intérêts courus sur emprunts swapés	3 millions d'euros

Situation des emprunts hors concours bancaires

(en millions d'euros)	Capital initial emprunté	Taux nominal	Capital restant dû initial	Amortissement du capital	Souscription d'emprunts	Capital restant dû final	Prime d'émission
ADP CHF 250 M 2009-2015	166	3,125%	166	(166)	- 17311	-	-
ADP CHF 200 M 2010-2017	135	2,50%	135	-	_	135	
ADP EUR 500 M 2010-2020	500	3,89%	500	~	2	500	
ADP EUR 400 M 2011-2021	400	4,00%	400		-	400	-
ADP EUR 400 M 2011-2022	400	3,875%	400	-	ñ	400	1
ADP EUR 300 M 2012-2019	300	2,375%	300	2	-	300	1
ADP EUR 500 M 2012-2024	500	3,125%	500	-	2	500	3
ADP EUR 600 M 2013-2028	600	2,75%	600	-	-	600	6
ADP EUR 500 M 2014 -2028	500	1,50%	500	*	5	500	5
ADP EUR 500 M 2015 -2023	-	1,50%	- 11		500	500	1
Emprunts obligataires	3 501		3 501	(166)	500	3 835	17
BEI EUR 100 M 2003-2018	100	Eur 3M + marge	100	_	-	100	-
BEI EUR 220M 2004-2019	220	Eur 3M + marge	220	2	-	220	
BEI EUR 30 M 2004-2019	30	Eur 3M + marge	30	-	-	30	2
BEI EUR 130 M 2005-2020	130	Eur 3M + marge	130	-	*	130	
DEUTSCHE Bank EUR 37 M 2010-2020	37	4,125%	37	-	-	37	
Emprunts auprès des établissements de crédit	517		517	_	-	517	•
Autres emprunts	6		5	(1)	-	4	-
Total	4 024		4 023	(167)	500	4 356	17

NOTE 6 - Notes relatives au bilan

Situation des swaps sur emprunts obligataires

(en millions d'euros)				Remboursement	s effectués	Remboursemen	ts obtenus
Date du swap initial	Durée	Montant	Juste valeur	Taux	Charges	Taux	Produits
08/07/11	10 ans	100	18	Eur 3M + marge	(1)	Fixe	4
08/07/11	10 ans	100	18	Eur 3M + marge	-	Fixe	4
08/07/12	9 ans	100	(10)	Fixe	(3)	Eur 3M + marge	1
08/07/12	9 ans	100	(10)	Fixe	(3)	Eur 3M + marge	-
Total Swaps sur emprunts obligataires		400			(7)		9
15/07/09	6 ans	166	-	Fixe	(8)	Fixe	8
10/05/10	7 ans	67	30	Eur 3M + marge	(1)	Fixe	2
10/05/10	7 ans	67	30	Eur 3M + marge	-	Fixe	2
Total Swaps sur emprunts obligataires en devises		300			(9)		12

6.10 Dettes d'exploitation

Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
202	181
238	196
48	64
286	260
488	441
	238 48 286

6.11 Dettes sur immobilisations et autres dettes

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	229	117
Comptes courants	167	192
Clients créditeurs	10	10
Créditeurs divers	45	4
Autres dettes	222	206
Total	451	323

Comptes courants

Les comptes courants, présentés en dettes diverses, se décomposent ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015 Au 31/12/2	:014
Aéroports de Paris Management	136 16	67
Hub One	19	15
Hub Safe	12	10
Filiales (intégrées globalement)	167 19	91

NOTE 6 - Notes relatives au bilan

6.12 Échéancier des dettes

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque nature de dettes, la durée restant à courir pour que la dette devienne exigible :

	Montant brut	Exigibilité		
(en millions d'euros)	Wontail brut	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	3 835	-	935	2 900
Emprunts auprès des établissements de crédit	517	-	517	-
Emprunts et dettes financières diverses	93	75	3	15
Dettes financières	4 445	75	1 455	2 915
Fournisseurs et comptes rattachés	202	202	-	-
Dettes fiscales et sociales	286	286		-
Dettes d'exploitation	488	488	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	229	229	(4)	-
Autres dettes	222	222	(-)	
Dettes diverses	451	451	_	- Olive Berlinkerkerrennenham in the 2-2-22-2000 and a constant and a
Produits constatés d'avance	145	80	17	48
Total	5 529	1 094	1 472	2 963

6.13 Détail des charges à payer et produits à recevoir par poste de bilan

ACTIF (en millions d'euros)	Au 31/12/2015	PASSIF (en millions d'euros)	Au 31/12/2015
	*	Emprunts obligataires	72
Autres immobilisations financières	8	Emprunts auprès des établissements de crédit	1
Actif immobilisé	8	Dettes financières	73
Créances clients et comptes rattachés	97	Fournisseurs et comptes rattachés	87
Autres créances	11	Dettes fiscales et sociales	212
Actif circulant	108	Dettes d'exploitation	299
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	102
		Dettes diverses	102
Total	116	Total	474

NOTE 7 - Notes relatives au tableau des flux de trésorerie

Notes relatives au tableau des flux de trésorerie

Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	2015	2014
Clients	(27)	24
TVA	(11)	18
Dépréciations des comptes clients	2	10
Autres	25	(7)
Total clients et autres débiteurs	(12)	44
Fournisseurs d'exploitation	(14)	(9)
Personnel	38	(2)
Charges à payer	42	(27)
Participation des salariés	(20)	(19)
Autres	(10)	3
Total fournisseurs et autres créditeurs	36	(54)
Variation du besoin en fonds de roulement	24	(10)

7.2 Trésorerie à la clôture

(en millions d'euros)	2015	2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 693	1 232
Concours bancaires courants *	(1)	(4)
Trésorerie (selon tableau des flux de trésorerie)	1 692	1 228

^(*) figurant dans les Passifs courants en Emprunts et dettes financières à court terme

NOTE 8 Engagements hors bilan et passifs éventuels

Engagements hors bilan

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015 Au 31/1	12/2014
Cautions	2	2
Acquisition d'immobilisations	501	173
Autres		7
Engagements donnés	503	182
Cautions	54	8
Garantie à première demande	237	198
Autres	Separate H vision	19
Engagements reçus	291	225

Les cautions accordées correspondent principalement à des cautions des prêts au personnel, ainsi qu'à des garanties accordées par Aéroports de Paris pour le compte d'ADP Ingénierie et d'Aéroports de Paris Management au bénéfice de divers clients de ces filiales.

Les garanties à première demande ont été exclusivement données par les filiales ADP Ingénierie et Aéroports de Paris Management au titre de la bonne exécution de leurs contrats internationaux.

Passifs éventuels

Le 13 juin 2013, la société JSC Investissements a engagé un recours indemnitaire à raison de la décision par laquelle Aéroports de Paris a, en 2004, refusé de lui accorder une autorisation d'occupation temporaire du domaine public en vue de la construction et l'exploitation d'un centre de commerces et de services, sur l'emprise aéroportuaire de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle. La procédure est pendante. Aéroports de Paris ne s'attend pas à une issue négative de ce contentieux.

NOTE 9 - Rémunération et effectifs

NOTE 9 Rémunération et effectifs

9.1 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2015 Au 31/12/2014
Rémunérations	3 731 3 567
Charges sociales patronales	1 319 1 325
Jetons de présence	104 108
Total	5 154 5 001

9.2 Effectifs de la société

Le tableau ci-dessous fournit une ventilation de l'effectif moyen (présents, congés sans solde et détachés).

Catégories	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation	Pourcentage
Cadres (hors PDG et DGD)	1 313	1 325	(12)	(1)%
Agents de maîtrise et techniciens	4 578	4 736	(158)	(3)%
Agents d'exécution	663	737	(74)	(11)%
Total	6 553	6 798	(245)	(4)%

NOTE 10 Transactions avec les entreprises et les parties liées

10.1 Opérations avec les entreprises liées

Les entreprises l'ées sont les entreprises contrôlées de manière exclusive par Aéroports de Paris.

(en millions d'euros)	Créances	Dettes	Produits financiers	Charges financières
ADP Ingénierie	15	8	<u>-</u>	(10)
Aéroports de Paris Management	-	136	1	(1)
Hub Safe	-	21	2	-
Hub One	1	23	1	_
Roissy Continental Square	43	1	1	15
SAS Coeur d'Orly Investissement	23	-	-	(14)
SAS Ville Aéroportuaire Immobilier	9	-	- 1	-
Tank International Lux	-	-	37	-
CDG Express Etudes	2	ž.	-	-
Total	92	189	43	(25)

10.2 Opérations avec les parties liées

Les opérations avec les parties liées comprennent essentiellement :

- Les accords sur les rémunérations et avantages assimilés conclus les membres des organes d'administration et de direction;
- Les conventions conclues avec l'Etat et les sociétés participations de l'Etat, et les entreprises associées et les co-entreprises sur lesquelles Aéroports de Paris exerce respectivement une influence notable et un contrôle conjoint.

NOTE 11 - Evénements post clöture

Rémunération des principaux dirigeants

Les Principaux dirigeants chez Aéroports de Paris rassemblent le Président-Directeur Général, les membres du Comité exécutif et les administrateurs nommés par l'Assemblée générale.

La rémunération accordée à ces dirigeants s'élève à 5,2 millions d'euros en 2015 contre 5 millions d'euros en 2014. Cette rémunération recouvre les avantages court terme (rémunération fixe, variable et avantages en nature), ainsi que les charges patronales et les jetons de présence (les rémunérations sont décrites en Note 9).

Les principaux dirigeants n'ont bénéficié d'aucun paiement en actions au titre de 2015 et de 2014.

Relations avec l'Etat et les participations de l'Etat **RELATIONS AVEC L'ETAT**

Les pouvoirs publics exercent sur Aéroports de Paris un contrôle au titre de son statut d'entreprise publique et au titre de ses missions. notamment de service public.

Dans ce cadre, des conventions sont conclues régulièrement avec l'Etat.

Les conventions les plus significatives sont présentées ci-après :

- le Contrat de Régulation Economique portant sur la période tarifaire 2016-2020 (les principales dispositions du CRE 2016-2020 sont décrites en Note 3), signé le 31 août
- Convention de mise à disposition de biens immobiliers, prestations de fournitures (électrique, chauffage, fluides), de services (télécommunication, assistance matérielle, administrative et intellectuelle) et formation à la Direction des Services de Navigation Aérienne ("DSNA"). Cette convention a été conclue le 27 juillet 2007 pour une durée de 15 ans.
- Relation avec la Direction Générale de l'Aviation civile (DGAC) - Les missions de sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs constituent des missions de service public mises à la charge d'Aéroports de Paris. Les coûts engagés dans le cadre de ces missions sont facturés à la Direction Générale de l'Aviation civile (DGAC) qui le finance par le biais de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes. Le chiffre d'affaires correspondant au titre de l'année 2015 s'élève à 486 millions d'euros vs 485 millions d'euros au 31 décembre 2014. Le montant en créances clients s'élève à 109 millions d'euros à cette même date en diminution de 6 millions d'euros par rapport à l'année dernière.

RELATIONS AVEC LE GROUPE AIR FRANCE-KLM

Les transactions avec le Groupe Air France-KLM concernent principalement:

- la facturation des redevances aéronautiques et accessoires fixées par le Contrat de Régulation Economique en application du code de l'aviation civile ; et
- des loyers facturés au titre des contrats de location des terrains et des bâtiments aux alentours des plateformes.

RELATIONS AVEC LA SOCIETE DU GRAND PARIS

Deux conventions ont été signées entre Aéroports de Paris et la Société du Grand Paris. Elles sont présentées en Note 3.

CDG EXPRESS ETUDES

Aéroports de Paris s'est associé à Réseau Ferré de France et à l'Etat au sein d'une société d'études dénommée CDG Express Etudes. Cette société a pour objet de réaliser ou de faire réaliser toutes études nécessaires en vue de la création de la liaison ferroviaire directe entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle.

Relations avec les sociétés sous contrôle conjoint ou sous influence notable

Aéroports de Paris réalise des transactions courantes avec des sociétés sur lesquelles elle exerce, directement ou indirectement, une influence notable ou contrôle conjoint. Ces transactions sont réalisées notamment avec la Société de Distribution Aéroportuaire. et Tav Construction et sont conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 11 Evénements post clôture

Il convient de souligner qu'aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture.